



## Faut-il mettre 75, 100, 200 ... milliards pour soutenir l'électricité verte ?

Sauvons Le Climat. 18 février 2015

Dans un document <sup>(1)</sup> de mars 2014, l'ADEME, « Opérateur de l'Etat, pour la transition énergétique », écrivait au sujet de l'énergie éolienne, sans autre précision et guillemets inclus, que son « "surcoût" temporaire est pris en charge par la CSPE ». En août 2014, son « document technique » de 297 pages <sup>(2)</sup> décrivait un exercice de prospective intitulé « Vision 2030-2050 », ne donnant aucune évaluation économique si ce n'est la « figure 5 » de son « évaluation macroéconomique des visions énergétiques 2030-2050 » <sup>(3)</sup> commentée en ces termes : « Si dans un premier temps, la facture énergétique des ménages s'accroît sous l'effet d'une hausse du prix des combustibles et des taxes, elle diminue ensuite grâce à la baisse de la demande d'énergie », affirmation floue et strictement invérifiable à 15, voire 35 ans de distance.

De son côté, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a procédé à une « évaluation prospective des charges de service public à l'horizon 2025 » <sup>(4)</sup> aboutissant à un « montant cumulé des charges sur cette période représent[ant] 102 milliards d'euros courants ».

« Sauvons le Climat » vient de mettre au point une calculette, sous Excel, pour évaluer la dérive de cette CSPE <sup>(5)</sup>, selon les options de soutien à l'obligation d'achat d'électricité renouvelable. Trois scénarios principaux ont été testés :

- gel immédiat des Energies Renouvelables électriques
- poursuite de la politique actuelle
- « scénario allemand », qui suppose le rattrapage de notre voisin en 2025 (à son niveau 2015).
- et, en outre, 2 modélisations des perspectives ADEME et CRE, conformes aux hypothèses <sup>(2, 4)</sup> de ces organismes.

Il en résulte que les charges de CSPE cumulées de 2015 à 2025 s'élèveront à 78, 125, 183, 213 et 105 milliards d'Euros, respectivement <sup>(6)</sup>, avec, en 2025, une CSPE unitaire de 18 (après avoir atteint 24, en 2017), 43, 50, 50 et 29 Euros par MWh <sup>(7)</sup>, du moins pour les consommateurs non exonérés..

Ce constat valide notre analyse, permettant d'en retenir l'essentiel : d'une part le surcoût du soutien à l'électricité verte est bien réel et tout sauf « temporaire », d'autre part l'importance des écarts entre les scénarios met en exergue les conséquences du choix qui devra être fait et souligne la responsabilité du Gouvernement qui l'assumera.

D'autant qu'on omet toujours que :

- aux 183 Mds€ de contribution cumulée jusqu'en 2025, dans le plus élevé de nos scénarios, s'ajouteront 37 milliards d'Euros de TVA,
- et que les frais collatéraux pour pallier les aléas de l'éolien et du solaire (renforcement des réseaux, stockage, garantie de capacité, effacement ...) ne sont pas intégrés à ces calculs.

(1) Citation en p. 25 de « Produire de l'électricité avec du vent » : <http://www.ademe.fr/energie-eolienne-1>

(2) [http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/85536\\_vision\\_2030-2050\\_document\\_technique.pdf](http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/85536_vision_2030-2050_document_technique.pdf)

(3) <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/evaluation-macroeconomique-vision-energetiques-2030-2050-med00090136.pdf>

(4) Cf. pp. 106 à 142 du « Rapport sur la contribution au service public de l'électricité : mécanisme, historique et prospective » daté du « 15 oct 2014 » : <http://www.cre.fr/documents/publications/rapports-thematiques>

(5) Cf. le mode d'emploi et synthèse en :

[http://www.sauvonsleclimat.org/images/articles/pdf\\_files/etudes/Calcullette%20de%20CSPE.pdf](http://www.sauvonsleclimat.org/images/articles/pdf_files/etudes/Calcullette%20de%20CSPE.pdf) et calculette proprement dite sous Excel [http://www.sauvonsleclimat.org/images/articles/xls\\_files/calcullette\\_CSPE.xls](http://www.sauvonsleclimat.org/images/articles/xls_files/calcullette_CSPE.xls).

**Tout signalement d'erreur ou suggestion d'amélioration sera bien venu.**

(6) Pour la CRE, notre calcul (en €2015) aboutit à une évaluation certes un peu supérieure à la sienne (exprimée en € courants), mais nous pouvons regretter que la CRE n'ait donné aucune indication sur sa méthodologie (quid des quelque 6 Mds€ de reliquat d'avant 2013, par exemple ?) ni aucun tableau chiffré (seulement des « figures »).

(7) Ces taux unitaires peuvent être rapprochés des 42 Euros par MWh du tarif actuel de vente, également obligée, de l'électricité nucléaire aux concurrents d'EDF, à ceci près que les uns sont des suppléments aux tarifs d'achat obligé quand l'autre est un tarif net !